

When you need  
**to be sure**



Invitation to the  
**Annual General Meeting**  
of Shareholders of SGS SA

**SGS**



# Welcome to our Annual General Meeting

## 26 March 2026

Dear Shareholders,

On behalf of the Board of Directors, I am pleased to invite you to the Annual General Meeting of SGS in Zurich on March 26, 2026. This year's meeting will take place near our new global headquarters in Baar, which we officially inaugurated in January, marking an important milestone for SGS. I look forward to seeing you at the event.

The Annual General Meeting provides an important opportunity to review the Group's performance, engage with the Board and Executive leadership and exercise your shareholder rights.

The 2025 financial year marked a defining step forward for SGS. With the pillars of Strategy 27 now fully implemented across the Group, all actions are firmly embedded in how we operate and manage the business. This strong foundation translated into an exceptional year of delivery.

SGS achieved record sales of CHF 6,945 million, supported by strong organic growth of 5.6%. In addition, adjusted operating income of CHF 1,108 million and free cash flow at CHF 774 million also reached record levels, reflecting disciplined execution, operational focus and a reinforced performance culture.

Our IMPACT NOW and Digital Trust services delivered strong, double-digit organic growth, confirming the relevance of our portfolio to the key megatrends shaping our industry. The acquisition of Applied Technical Services also represented a major milestone in our ambition to at least double North America sales by 2027. At the same time, we continued to strengthen our financial and ESG profile, reinforcing the foundations for sustained long-term performance.

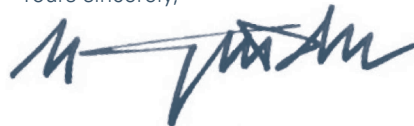
I am confident in the strength of our leadership and the collective expertise of our teams around the world. The dedication, professionalism and integrity of our people underpin everything we do and remain a defining source of our resilience and success. Through their daily commitment to quality, safety and innovation, SGS continues to deliver value to its stakeholders and fulfil its purpose globally.

As I look to the future, I reflect with great appreciation on my seven years with this exceptional company and the privilege of working alongside such dedicated and talented colleagues. As I prepare to step down from SGS, I do so with strong confidence in the Group's continued success. With the proposed appointment of Gilbert Ghostine as Chair of the Board of Directors and Géraldine Picaud as Chief Executive Officer, SGS will be guided by a highly experienced leadership team, well positioned to lead the Group forward.

I would like to thank our employees, the Executive Committee, our Shareholders and partners for their continued trust and support. Guided by our brand promise – *when you need to be sure* – SGS will continue to accelerate growth, build trust and create long-term sustainable value.

I look forward to welcoming you to the Annual General Meeting.

Yours sincerely,



Calvin Grieder  
Chairman of the Board of Directors

# Ordre du jour

---

**Jeudi 26 mars 2026  
à 14 heures**

(ouverture des portes à 13h00)

**The Circle Convention Center**

The Circle 41

8058 Aéroport de Zurich

---

## **1. Rapport annuel 2025**

- 1.1. Rapport annuel, états financiers de SGS SA et états financiers consolidés du groupe SGS pour 2025
- 1.2. Rapport annuel sur les questions non financières pour 2025
- 1.3. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2025

## **2. Décharge des membres du conseil d'administration et du comité exécutif**

## **3. Emploi du bénéfice**

- 3.1. Emploi du bénéfice résultant du bilan et distribution d'un dividende en actions ou en espèces
- 3.2. Augmentation du capital social

## **4. Élections**

- 4.1. Élection au conseil d'administration
- 4.2. Élection du président du conseil d'administration
- 4.3. Réélection au comité de rémunération
- 4.4. Réélection de l'organe de révision
- 4.5. Élection du représentant indépendant

## **5. Questions liées à la rémunération**

- 5.1. Rémunération du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2027
- 5.2. Rémunération fixe du comité exécutif pour l'exercice 2027
- 5.3. Rémunération variable annuelle du comité exécutif pour l'exercice 2025
- 5.4. Plan d'incitation à long terme à émettre en 2027

## **6. Modification des statuts**

# Propositions du conseil d'administration

## 1. Rapport annuel 2025

### 1.1. Rapport annuel, états financiers de SGS SA et états financiers consolidés du groupe SGS pour 2025

#### Proposition :

Approbation du rapport annuel, des états financiers de SGS SA et des états financiers consolidés du groupe SGS pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### Explication :

Les actionnaires sont invités à approuver le rapport annuel, les états financiers de SGS SA (la « société ») et les états financiers consolidés du groupe SGS pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### 1.2. Rapport annuel sur les questions non financières pour 2025

#### Proposition :

Approbation du rapport 2025 sur les questions non financières.

#### Explication :

Conformément aux nouvelles règles suisses sur les rapports non financiers (article 964b du Code des obligations) (CO), les actionnaires sont invités à approuver un rapport sur les questions non financières. La société publie un rapport intégré qui couvre un champ plus large que ce qui est strictement requis par la législation. En outre, les auditeurs externes de la société ont examiné de manière indépendante les questions non financières requises par l'article 964b CO figurant dans les états non financiers du rapport annuel intégré 2025 de SGS SA.

Les actionnaires sont invités à approuver les rapports non financiers 2025 de la société. Par souci de commodité, le rapport intégré comprend un tableau faisant référence aux éléments qui sont soumis à l'obligation de divulgation et d'approbation prévue par la loi suisse. Les sections mentionnées dans le tableau de la page 194 du rapport intégré 2025 sont soumises à l'approbation des actionnaires.

### 1.3. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2025

#### Proposition :

Acceptation du rapport de rémunération 2025.

#### Explication :

Conformément à l'article 735, alinéa 3, chiffre 4 CO, le conseil d'administration soumet le rapport de rémunération 2025 au vote consultatif de l'assemblée générale annuelle. Le vote sur le rapport de rémunération n'est pas contraignant et vise à permettre aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur les politiques générales de rémunération du groupe SGS.

## 2. Décharge des membres du conseil d'administration et du comité exécutif

#### Proposition :

Décharge des membres du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### Explication :

En dégageant les membres du conseil d'administration et du comité exécutif de toute responsabilité, les actionnaires approuvateurs déclarent qu'ils ne considéreront plus que les personnes responsables sont responsables des faits survenus au cours de l'exercice écoulé et portés à l'attention de l'assemblée générale.

## 3. Emploi du bénéfice résultant du bilan de SGS SA

### 3.1. Emploi du bénéfice résultant du bilan et distribution d'un dividende en actions ou en espèces

	CHF
Bénéfice de l'exercice	459 399 980
Solde reporté de l'année précédente	742 574 766
Dividende distribué	-221 825 844
Mouvement sur les actions propres	-86 335 609
(Transfert à) / Annulation de la réserve pour actions propres	34 882
<b>Total des bénéfices non répartis disponibles pour affectation</b>	<b>893 848 175</b>

#### Proposition :

Sous réserve de l'approbation de la proposition au point 3.2 (augmentation de capital ordinaire), s'appuyant sur l'offre réussie d'un dividende en actions en 2025 (lorsque 63,30 % du dividende a été choisi pour être payé sous la forme de nouvelles actions SGS), le conseil d'administration propose à nouveau le versement d'un dividende en actions ou en espèces, donnant à chaque actionnaire le droit de recevoir soit un dividende en espèces de CHF 3,20 (trois francs vingt centimes) par action, soit, au choix de chaque actionnaire éligible, un dividende sous forme d'actions de la société (le « dividende en actions ») ; le dividende en actions sera calculé de telle sorte que les actions que reçoivent les actionnaires électeurs (chacune étant une « action de dividende ») soient évaluées avec une décote de 5 % par rapport au cours de référence de l'action.

Ce cours de référence de l'action est déterminé par le conseil d'administration sur la base de la moyenne pondérée en fonction du volume (volume CMVP) des cours moyens pondérés en fonction du volume (CMVP) quotidiens des actions SGS existantes négociées à la SIX Swiss Exchange pendant la période de 10 jours de bourse du 7 au 20 avril 2026. Le taux de conversion (c'est-à-dire le nombre d'actions SGS existantes requises pour recevoir une action de dividende) sera calculé en divisant la valeur de distribution, qui est le cours de référence de l'action moins la décote mentionnée, par le montant du dividende en espèces de CHF 3,20.

Le nombre nécessaire d'actions de dividende proviendra d'actions créées au moyen d'une augmentation de capital ordinaire, comme proposé au point 3.2 de l'ordre du jour, à savoir émises au montant nominal de CHF 0,04 par action par le biais de la conversion de fonds propres librement disponibles, souscrites directement par la société.

Le montant ci-dessus des bénéfices non répartis sera réduit :

- par le montant total versé pour le dividende en espèces ; et
- par le montant nominal total des actions de dividende, aucun dividende n'étant versé sur les actions propres.

Le montant restant constituera le solde reporté. Si la proposition du point 3.2 est rejetée, aucun dividende ne sera versé et le montant total des bénéfices non répartis sera reporté.

#### Explication :

Le conseil d'administration estime que l'option proposée de recevoir le dividende sous forme d'actions avec une décote est conforme au plan de la société visant à conserver la solidité du bilan et offre aux actionnaires éligibles (tels que définis plus en détail dans la brochure d'information destinée aux actionnaires, disponible sur le site web de la société à l'adresse [sgs.com/2026agm](https://sgs.com/2026agm)) une opportunité intéressante d'augmenter leur investissement dans SGS et de participer à la croissance future du groupe. Les actionnaires qui choisissent le dividende en actions ne seront pas soumis à une retenue à la source (la société assumera, par voie de majoration (gross-up), le coût de l'impôt anticipé, celui-ci étant prélevé uniquement sur la valeur nominale des actions distribuées à titre de dividende).

Le conseil d'administration demande donc aux actionnaires d'approuver le dividende en actions ou en espèces tel qu'il est proposé. Les actionnaires éligibles auront le droit de recevoir des actions de dividende gratuitement, sous réserve des frais facturés par leurs banques dépositaires

ou leurs agents de change et des restrictions légales applicables dans leur juridiction d'origine. Les fractions seront agrégées par les banques dépositaires ou les agents de change, les actions de dividende respectives vendues et les produits en espèces en résultant livrés en lieu et place des fractions.

Les actionnaires souhaitant recevoir un dividende en espèces n'ont rien à faire – ils recevront leur dividende de la manière habituelle, après déduction de l'impôt anticipé de 35 %, le ou vers le 24 avril 2026 (la date ex-dividende étant pour tous les actionnaires le 2 avril 2026).

La livraison des actions de dividende est également prévue pour le 24 avril 2026. Le paiement en espèces en lieu et place des fractions devrait être effectué peu de temps après, mais au plus tard le 30 avril 2026.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la brochure d'information destinée aux actionnaires disponible sur le site web de la société à l'adresse [sgs.com/2026agm](https://sgs.com/2026agm).

### 3.2. Augmentation du capital social

#### Proposition :

Le conseil d'administration propose d'augmenter le capital social de la société par le biais d'une augmentation de capital ordinaire aux conditions suivantes :

- Nombre maximal d'actions à émettre et valeur nominale maximale de l'augmentation : jusqu'à 9 000 000 d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0,04, soit une valeur nominale allant jusqu'à CHF 360 000.
- Pas de droits préférentiels, prix d'émission par action : CHF 0,04 par action nominative, à financer par conversion de fonds propres librement disponibles au sens de l'art. 652d, alinéa 3 du CO (prix d'émission global jusqu'à CHF 360 000).
- Début de la période de droit au dividende : date d'enregistrement de l'augmentation de capital au registre du commerce.
- Type de contributions : conversion de fonds propres librement disponibles pour un maximum de 9 000 000 de nouvelles actions nominatives à CHF 0,04 chacune, qui seront souscrites directement par la société.
- Droits de souscription exclus. Les actions nouvellement émises seront utilisées uniquement comme actions de dividende (conformément au point 3.1 de l'ordre du jour) et seront transférées aux actionnaires éligibles qui ont choisi de recevoir le dividende en actions.

La présente résolution est soumise à l’approbation de la proposition présentée au point 3.1 de l’ordre du jour. Si la proposition du point 3.1 de l’ordre du jour est rejetée, il n’y aura pas de vote sur le point 3.2 de l’ordre du jour.

**Explication :**

Le conseil d’administration propose d’augmenter le capital social de la société par le biais d’une augmentation de capital social ordinaire afin de créer des actions de dividende (voir la proposition au point 3.1 de l’ordre du jour). Les nouvelles actions seront émises au montant nominal de CHF 0,04 par action, souscrites et financées par la société par conversion de fonds propres librement disponibles conformément à l’art. 652d, alinéa 2 du CO. Les actions nouvellement émises seront utilisées uniquement pour la distribution du dividende en actions aux actionnaires éligibles qui ont choisi de recevoir leur dividende en actions.

L’augmentation de capital social proposée vise à permettre au conseil d’administration d’émettre, par le biais d’une augmentation de capital ordinaire, le nombre d’actions requis pour la distribution des actions de dividende aux actionnaires (voir la proposition au point 3.1 de l’ordre du jour).

Ces nouvelles actions de SGS SA seront admises à la cote de la SIX Swiss Exchange à compter de la date de transfert de ces actions aux actionnaires. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la brochure d’information destinée aux actionnaires disponible à l’adresse [sgs.com/2026agm](https://sgs.com/2026agm).

## 4. Élections

### 4.1. Élection au conseil d’administration

**Proposition :**

Réélection de :

- M. Sami Atiya
- Mme Phyllis Cheung
- M. Ian Gallienne
- M. Tobias Hartmann
- M. Patrick Kron
- Mme Géraldine Picaud
- Mme Kory Sorenson
- Mme Janet S. Vergis

Élection de :

- M. Gilbert Ghostine

chacun pour un mandat d’un an se terminant à la date de l’assemblée générale annuelle de 2027.

**Explication :**

Le conseil d’administration propose la réélection individuelle de M. Sami Atiya, Mme Phyllis Cheung, M. Ian Gallienne, M. Tobias Hartmann, M. Patrick Kron, Mme Géraldine Picaud, Mme Kory Sorenson et Mme Janet S. Vergis au conseil d’administration. Leurs biographies et leurs qualifications sont incluses dans le rapport sur la gouvernance d’entreprise de la société.

De plus, le conseil d’administration propose l’élection de M. Gilbert Ghostine au conseil d’administration. Sa biographie est disponible sur le site [sgs.com/2026agm](https://sgs.com/2026agm). M. Ghostine est un administrateur indépendant selon les critères définis par la société et décrits dans son rapport sur la gouvernance d’entreprise.

### 4.2. Élection du président du conseil d’administration

**Proposition :**

Élection de M. Gilbert Ghostine, pour un mandat d’un an se terminant à la date de l’assemblée générale annuelle de 2027.

**Explication :**

Conformément aux statuts de la société, le président est élu par l’assemblée générale annuelle.

Le conseil d’administration propose l’élection de M. Gilbert Ghostine en tant que président du conseil d’administration. Le conseil d’administration estime que la riche expérience internationale de M. Ghostine en matière de leadership et de participation à des conseils d’administration et de gestion sera déterminante pour guider et superviser la prochaine phase de développement du groupe, après la mise en œuvre complète de tous les piliers de la stratégie 27.

### 4.3. Réélection au comité de rémunération

**Proposition :**

Réélection de :

- M. Sami Atiya
- M. Patrick Kron
- Mme Kory Sorenson

chacun pour un mandat d’un an se terminant à la date de l’assemblée générale annuelle de 2027.

**Explication :**

Conformément aux statuts de la société, les membres du comité de rémunération sont élus par l’assemblée générale annuelle. Le conseil d’administration propose la réélection de M. Sami Atiya, de M. Patrick Kron et de Mme Kory Sorenson. Toutes les personnes proposées sont des administrateurs indépendants selon les critères définis par la société et décrits dans son rapport sur la gouvernance d’entreprise.

#### 4.4. Réélection de l'organe de révision

**Proposition :**

Réélection de PricewaterhouseCoopers SA, Genève, en tant qu'organe de révision de SGS SA et organe de révision du groupe pour l'exercice 2026.

**Explication :**

Le conseil d'administration recommande la réélection de PricewaterhouseCoopers SA, Genève en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2026. Ils ont été nommés organe de révision pour la première fois pour l'année fiscale 2021.

#### 4.5. Élection du représentant indépendant

**Proposition :**

Élection de l'étude Keller Rechtsanwälte AG, Zurich, en tant que représentant indépendant pour une durée d'un an prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle de 2027.

**Explication :**

Le représentant indépendant exerce les droits de vote des actionnaires qui n'assistent pas en personne à l'assemblée générale annuelle. Le représentant indépendant est indépendant de la société et se conforme aux instructions de vote reçues. Le conseil d'administration recommande l'élection de l'étude Keller Rechtsanwälte AG, Zurich, qui a confirmé sa volonté d'accepter le mandat si elle est élue.

### 5. Questions liées à la rémunération

Conformément à l'article 698, alinéa 3, chiffre 4 CO, l'assemblée générale des actionnaires a le droit intransmissible de voter les rémunérations du conseil d'administration et du comité exécutif.

Les statuts de la société (article 31), conformément à l'article 735 CO, prévoient que l'assemblée générale annuelle approuve par des votes séparés :

1. Le montant maximum global de la rémunération et des autres honoraires pouvant être versés au conseil d'administration pour la période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante ;
2. Le montant maximum global de la rémunération fixe pouvant être versée au comité exécutif pour l'exercice fiscal suivant ;
3. Le montant global de la rémunération variable pouvant être versée à la direction générale pour l'exercice précédant l'assemblée générale ; et
4. Le montant maximum global qui sera octroyé au comité exécutif au cours du prochain exercice en lien avec tout plan d'intéressement à long terme.

#### 5.1. Rémunération du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2027

**Proposition :**

Approbation d'un montant global de CHF 2 700 000 représentant la rémunération des membres du conseil d'administration pour la période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2027.

**Explication :**

La proposition de rémunération du conseil d'administration (à l'exception de Mme Géraldine Picaud) comprend des honoraires fixes pour chacun des membres du conseil d'administration et un honoraire fixe pour le président du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration qui participent à un comité du conseil d'administration ont droit à des honoraires supplémentaires justifiés par un travail et les responsabilités additionnels. La proposition de rémunération des membres du conseil d'administration est inchangée par rapport à l'année dernière. Les membres du conseil d'administration recevront une partie de leur rémunération sous forme d'actions restreintes, au même prix que pour les actions attribuées au comité exécutif. Les membres du conseil d'administration sont tenus de conserver les actions pendant une période minimale de trois ans et doivent accumuler pendant leur mandat un nombre d'actions équivalant en valeur à deux années d'honoraires fixes.

Ce montant exclut les cotisations sociales obligatoires suisses (AVS-AI) payables par la société en relation avec les honoraires du conseil d'administration et sur lesquelles le conseil n'a aucun contrôle.

#### 5.2. Rémunération fixe du comité exécutif pour l'exercice 2027

**Proposition :**

Approbation d'un montant maximal global de CHF 10 500 000 représentant la rémunération fixe des membres du comité exécutif pour l'exercice 2027.

**Explication :**

La société demande ainsi l'autorisation de verser, au cours de l'exercice 2027, une rémunération fixe d'un montant total maximal de CHF 10 500 000 aux membres du comité exécutif (y compris la directrice générale). Le montant proposé est inchangé par rapport à l'exercice précédent. Ce montant comprend le salaire de base brut, payable aux membres du comité exécutif, mais exclut les cotisations sociales obligatoires payables par l'employeur, sur lesquelles la société n'a aucun contrôle.

Le montant demandé comprend également toutes les autres allocations en espèces, cotisations aux régimes de retraite et autres avantages sociaux ayant une valeur monétaire, autres que la rémunération variable approuvée séparément par l'assemblée générale annuelle.

### 5.3. Rémunération variable annuelle du comité exécutif pour l'exercice 2025

**Proposition :**

Approbation d'un montant global de CHF 7 983 000 représentant la rémunération variable annuelle des membres du comité exécutif pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**Explication :**

Sur la base de la performance du groupe en 2025, les membres du comité exécutif (y compris la directrice générale) ont droit au versement de primes annuelles d'un montant total de CHF 7 983 000 (pour la performance 2024 : CHF 10 933 000) en raison des excellentes performances financières en 2025. Les membres du comité exécutif reçoivent une partie de leur prime annuelle sous forme d'actions restreintes. De plus amples informations sur la prime annuelle 2025 sont disponibles aux sections 5.5 et 7.4. du rapport de rémunération.

### 5.4. Plan d'incitation à long terme à émettre en 2027

**Proposition :**

Approbation de l'émission d'un plan d'incitation à long terme à accorder aux membres du comité exécutif en 2027, pour un montant maximum total équivalent à CHF 13 000 000.

**Explication :**

La société demande l'approbation de l'émission d'un nouveau plan d'incitation à long terme en 2027, pour une valeur maximale totale de CHF 13 000 000. Le montant proposé est inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Les bénéficiaires du plan recevront des unités d'actions de performance, dont l'acquisition sera subordonnée à la réalisation par le groupe d'objectifs financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à long terme en 2028.

Le montant soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle représente la juste valeur des unités d'actions de performance au moment de leur attribution, évaluée au niveau d'acquisition maximal possible en vertu des règles du plan. Les grands principes du plan d'incitation à long terme proposé sont exposés dans le rapport de rémunération.

## 6. Modification des statuts

**Proposition :**

Adoption des statuts de la société mis à jour en allemand, sans modification de leur contenu.

**Explication :**

Le conseil d'administration propose d'adopter les statuts de la société mis à jour en allemand. La modification proposée est de nature purement formelle, puisque le contenu des statuts reste inchangé et qu'aucune modification de fond n'est apportée.

# Questions **organisationnelles**

## Exercice du droit de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions de la société avec droit de vote le 18 mars 2026 ont le droit d'exercer leurs droits de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

## Présence physique à l'assemblée générale

Les actionnaires qui souhaitent assister personnellement à l'assemblée générale annuelle sont invités à demander une carte d'admission en retournant le formulaire ci-joint à SGS SA, c/o Devigus Shareholder Services, Birkenstrasse 47, CH - 6343 Rotkreuz, au plus tard le 20 mars 2026.

## Représentation à l'assemblée générale

Les actionnaires peuvent être représentés à l'assemblée générale annuelle par un autre actionnaire inscrit muni d'une procuration écrite.

Les actionnaires peuvent également donner procuration au représentant indépendant, sans frais, pour exercer leur droit de vote.

Pour donner une procuration, veuillez utiliser la voie électronique en accédant au formulaire en ligne à l'aide du code QR se trouvant dans la présente invitation, ou utilisez le formulaire ci-joint et renvoyez-le à SGS SA, c/o Devigus Shareholder Services avec l'enveloppe ci-jointe.

SGS donne la possibilité aux actionnaires qui souhaitent poser une question ou s'adresser à l'assemblée d'envoyer un message au conseil d'administration par le biais d'une adresse électronique dédiée : [sgs.agm@sgs.com](mailto:sgs.agm@sgs.com). Le conseil d'administration abordera les questions les plus importantes au cours de l'assemblée générale, en mentionnant éventuellement le nom des actionnaires qui ont posé les questions. Tous les messages recevront une réponse individuelle par courrier électronique.

## Rapport intégré 2025

Consultez et téléchargez notre rapport intégré 2025, qui comprend notre rapport d'activité, notre rapport sur la gouvernance d'entreprise, notre rapport de rémunération et notre rapport sur le développement durable, ainsi que les états financiers consolidés du groupe, les états financiers de SGS SA et les rapports de l'organe de révision, à l'adresse [www.sgs.com](http://www.sgs.com). Le rapport est également à la disposition des actionnaires au siège social de la société, Zugerstrasse 57, 6340 Baar.

## Traductions

Les versions anglaise et allemande de cette invitation à l'assemblée générale annuelle, y compris l'ordre du jour, les explications et le formulaire de procuration, sont disponibles en accédant au site à l'aide du code QR imprimé dans l'invitation.

## Correspondance

Veuillez adresser toute correspondance concernant l'assemblée générale à

SGS SA  
c/o Devigus Shareholder Services  
Birkenstrasse 47  
6343 Rotkreuz

Veuillez agréer, chères et chers actionnaires, l'expression de nos salutations distinguées.

SGS SA

Conseil d'administration

---

Les documents suivants sont disponibles sur le site [sgs.com/2026agm](http://sgs.com/2026agm) ou en scannant le code QR :

- Brochure d'information des actionnaires
- Révision des statuts de la société
- Biographie de M. Gilbert Ghostine
- Versions anglaise et allemande de l'invitation à l'assemblée générale annuelle





**When you need to be sure**

SGS SA  
Zugerstrasse 57  
6340 Baar  
Switzerland

**sgs.com**



**SGS**